



BridgeAI Syllabus

Module 1 : Introduction à l'IA

Plan de leçon 3 : **Opportunités et risques : biais, accessibilité, démocratie**

Novembre 2025

Par : Misak-I Milli Secondary School TÜRKİYE



**Co-funded by
the European Union**

Financé par l'Union européenne. Les opinions exprimées sont cependant celles de l'auteur(s) uniquement(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne ou de l'Agence européenne de direction pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne peuvent en être tenus responsables.

Procédure de cours :

Date	
Niveau scolaire	Jeunes élèves
Durée/durée (en heures)	1h30
Domaine d'apprentissage clé	Éthique, Inclusion et Démocratie
Sujet/focus	Biais, accessibilité et valeurs démocratiques en IA
Nom de la leçon	Opportunités et risques : biais, accessibilité, démocratie
Résultats prévus	À la fin de cette leçon, les élèves pourront : • Définir le biais algorithmique et expliquer ses causes (qualité des données). • Discuter des risques des deepfakes et de la désinformation pour la démocratie. • Démontrer comment l'IA peut accroître l'accessibilité (outils pour les déficiences visuelles/auditives). • Créer un « Code d'éthique » pour une utilisation sûre de l'IA.

Description de la leçon

Brève description :

Un regard critique sur les technologies d'IA. Les élèves s'engagent dans des situations où l'IA se trompe (biais) et où elle réussit (inclusion), favorisant la pensée critique sur l'impact de la technologie sur la démocratie et l'équité.

Prérequis à ce plan de cours :

Projecteur

Ordinateurs avec internet

Cartes d'étude de cas (préparées par un enseignant)

- Canva

Groupes de 4

Le plan de cours

Durée : (rappel de la durée)

90 minutes

Ouverture :

L'enseignant fait une introduction en demandant : « **Les ordinateurs traitent-ils tout le monde de manière égale, ou peuvent-ils être injustes ?** » et « **Comment savoir si une vidéo en ligne est réelle ?** »

L'enseignant demande aux élèves de travailler en groupes de 4 et de remplir une fiche d'exercices afin de consigner les définitions des **biais algorithmiques**, du **deepfake**, de **l'accessibilité** et de **l'éthique numérique** avec des exemples.

Introduction au nouveau matériel :

L'enseignant utilise une application en temps réel (par exemple, un outil d'accessibilité comme un lecteur d'écran OU une démonstration d'un résultat de recherche biaisé) et montre son fonctionnement.

Il/elle demande aux élèves d'observer et d'évaluer ses forces et ses faiblesses. Questions : « Qui est exclu par cet outil ? », « Qui en profite le plus ? »

Ensuite, il/elle donne aux étudiants accès à différents outils (ou études de cas d'outils) en leur demandant d'évaluer chaque système. Ainsi, l'enseignant les aide à observer des exemples pratiques de dilemmes éthiques.

Pratique guidée :

L'enseignant divise les élèves en groupes de 4 et leur demande de rédiger des rapports sur les outils/scénarios d'IA qu'ils ont analysés précédemment, présentant leurs propres points de vue sur la fonctionnalité et la flexibilité de ces outils.

Les élèves, en utilisant une autre fiche de travail, sont invités à écrire les avantages (opportunités) et les inconvénients (risques), en prêtant attention aux principes principaux



qu'ils ont abordés pour répondre aux besoins des utilisateurs et des communautés diverses (équité, transparence).

Il/elle surveille leurs performances et fournit un retour immédiat sur leur raisonnement éthique.

Pratique indépendante :

Les élèves sont également invités à créer une affiche infographique utilisant Canva illustrant les « **Principes de l'IA éthique** » (par exemple, Équité, Vie privée, Contrôle Humain). Ils devraient le présenter comme un manuel de règles pour la classe.

Conclusion :

Les étudiants présentent également leurs rapports et affiches, et relient leurs présentations à la discussion précédente sur le sujet du cours, concluant sur l'importance de la supervision humaine en IA.



**Co-funded by
the European Union**

Financé par l'Union européenne. Les opinions exprimées sont cependant celles de l'auteur(s) uniquement(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne ou de l'Agence européenne de direction pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne peuvent en être tenus responsables.